

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 5 mars 2018, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JOËL FEULLERAT, MME MONIQUE GUEDES, MME RENEE HUMEAU, MME NADINE MAURIN, M. YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS,

**Etaient absents ayant donné procuration** : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME I. GODEAS), M. JEAN-PAUL MAUVEZIN (Pouvoir donné à MME M. GUEDES)

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, MME ELISABETH ATTELAN

### DÉLIBÉRATION n° 2018/008

#### **Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'Union Cyclotourisme**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres que, par délibération D2017-032 du 19 décembre 2017, le Conseil d'Administration a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'entreprise OXIAN pour déployer l'expérimentation de l'« E-Vélo Bien-être ». Ce dispositif a pour vocation d'inciter les personnes âgées à reprendre ou poursuivre une activité sportive, ludique et de groupe, tout en adaptant ces activités aux conditions physiques de chacun.

Le dispositif est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à L'Union. 20 personnes maximum participeront au projet, sur la base du volontariat. Les sorties se feront par groupe de 10 personnes maximum et seront encadrées par un membre de l'association Union Cyclotourisme.

La présente convention vise à définir les modalités d'intervention de l'Union Cyclotourisme et de versement d'une participation du CCAS pour financer l'adhésion au club des participants à l'expérimentation.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la signature de cette convention de partenariat avec l'Association Union Cyclotourisme et de l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le **28 MARS 2018**

ID : 031-213105612-20180328-2018\_008\_01-DE

Berger  
Levrault

## Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,  
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,  
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

### Décide :

A l'unanimité, d'approuver la signature de cette convention de partenariat avec l'Association Union Cyclotourisme et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

*Pour copie conforme,*

*La Vice-Présidente,*

*Isabelle GODÉAS*



- Transmis le **28 MARS 2018**  
- Affiché le

**28 MARS 2018**